

"GATT, marché commun et zone de libre-échange" dans L'Écho de l'industrie (6 avril 1957)

Légende: Le 6 avril 1957, L'Écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fédil), analyse les enjeux de l'examen par les Parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) du traité instituant la Communauté économique européenne (CEE).

Source: L'Écho de l'industrie. 06.04.1957, n° 14; 35e année. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois. "GATT, Marché commun et zone de libre-échange", auteur:M,K , p. 3.

Copyright: (c) FEDIL

URL:

http://www.cvce.eu/obj/gatt_marche_commun_et_zone_de_libre_echange_dans_l_echo_de_l_industrie_6_avril_1957-fr-29517750-5e8f-4f9a-b6ab-20f9082b7729.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

GATT, Marché commun et zone de libre-échange

Après avoir été signés en grande pompe à Rome, les accords sur le marché commun feront bientôt l'objet de délibérations à Genève. Il est probable que la question sera déjà abordée dans quelques semaines, lorsque se rencontreront les délégués d'une vingtaine de pays du GATT réunis à l'intervention des Etats-Unis. Ces derniers ont accordé dans le passé quelques concessions douanières, et ils entendent maintenant être payés de retour. C'est à cette occasion que les délégués pourront discuter de façon plus approfondie le traité sur le marché commun, bien que la discussion générale se place vraisemblablement lors de la réunion annuelle, en octobre prochain.

On ne sait généralement pas que les six pays avaient promis de soumettre le projet de traité au GATT avant de le signer. Cette formalité n'a pas été respectée, et le GATT se trouve aujourd'hui devant le fait accompli qu'il sera, bon gré mal gré, obligé d'entériner.

Bien qu'un veto ne soit pas à craindre de sa part, on peut s'attendre à de sérieux marchandages.

Plusieurs pays, dont principalement le Brésil et le Japon, vont s'efforcer de défendre une position qu'ils estiment sérieusement menacée par le régime préférentiel qu'instaure le marché commun en faveur des six partenaires. Il y aura probablement également le reproche d'avoir établi une association protectionniste, alors qu'on espérait, au contraire, la création d'un bloc libre-échangiste. Constatons, en passant, que ce reproche ne manque pas de fondement et que plusieurs des participants, en leur for intérieur, le reconnaissent... et regrettent.

Il est exclu que les pays ne participant pas au marché commun présentent un front uni à Genève. Les intérêts commerciaux sont, d'une part, beaucoup trop divergents pour qu'il en soit ainsi et, en second lieu, le concept de l'intégration, nécessaire et même indispensable, a fait tellement de progrès au cours des dernières années qu'une opposition quelconque serait mal venue.

A Genève on croit savoir que des contacts ont déjà été établis entre les diverses délégations, et on pense deviner les grandes lignes du compromis qui pourrait intervenir. On parle notamment de contingents à accorder aux exportateurs de produits coloniaux. En d'autres termes, on s'arrangerait pour que les achats des Six ne s'effectuent pas uniquement dans les territoires d'outre-mer. Evidemment, cela ne se concilierait que difficilement avec le traité, qui ouvre tout grand aux territoires dépendants le marché des Six. Mais il est possible qu'une solution soit trouvée dans la nature agricole de la plupart des produits en cause, qui ressortissent dès lors davantage au marché agricole actuellement en gestation.

Aucune opposition sérieuse n'est à craindre des pays scandinaves, où l'idée d'une union douanière nordique perd de plus en plus du terrain, au profit d'une collaboration plus active avec l'Europe occidentale. Le Danemark a pris une position en flèche, et l'on attend à Bruxelles la visite prochaine du Ministre des Affaires Etrangères de ce pays, qui viendra se renseigner sur les multiples aspects du marché commun et étudier la possibilité d'une collaboration étroite de son pays avec les Six.

Pareillement, la Grande-Bretagne ne peut que soutenir les accords de Rome. Elle a été tenue au courant de l'évolution des négociations, et si, à un moment donné, le tirage a été évident avec Londres, le voyage de M. Spaak a aplani les difficultés. Les délégués britanniques parleront de la zone de libre-échange, qui doit normalement accompagner le marché commun. Dans ce domaine ils seront vigoureusement appuyés par l'Allemagne occidentale.

Il est incontestable qu'en entrant dans l'union les Six, l'Allemagne Fédérale a fait la preuve de son esprit européen. Elle a jeté tout le poids de sa puissance économique dans la balance, sans essayer de la monnayer jusqu'au dernier pfennig.

Mais certains milieux ne partagent pas entièrement les vues européennes des dirigeants actuels. On calcule outre-Rhin, et l'on se demande si les avantages que l'on peut retirer de l'ouverture progressive de l'un ou l'autre marché des Six suffiront à combler les pertes qui seront essuyées sur d'autres marchés d'exportation.

On pense beaucoup aux pays sud-américains, où l'industrie allemande s'est taillé une place privilégiée. Il en est résulté des courants d'échanges qui pourraient bien tarir ou diminuer demain si une formule de compromis n'est pas trouvée pour permettre l'entrée dans la petite Europe des produits de l'Amérique Latine.

Il est généralement admis que les accords du 25 mars 1957 seront ratifiés à Bonn même si les prochaines élections devaient entraîner un renversement de la majorité gouvernementale. Il est certain aussi que l'Allemagne voudra faire aboutir les négociations sur la zone de libre-échange et qu'elle sera appuyée dans cette voie non seulement par la Grande-Bretagne, mais encore par les pays scandinaves et, surtout, par les U.S.A.

Ces derniers, d'ailleurs, ont laissé passer le bout de l'oreille dans l'appréciation qu'ils ont émise lors de la signature des accords: ils s'en sont félicités, en soulignant la portée libre-échangiste et en manifestant en même temps leur opposition à toute organisation à caractère protectionniste. Cela équivaut à un avertissement, au cas où les actes ne seraient pas à la mesure des paroles.

Sur le plan politique l'avenir s'annonce donc rose pour le marché commun. Si des oppositions sont à prévoir, elles ne mettront pas en danger la poursuite de l'expérience que les Six vont entamer.

Le danger réside plutôt ailleurs, et à cet égard on est bien obligé de reconnaître que les récentes mesures prises par la France ont produit un choc. Mais les ministres français en visite à Bruxelles ont déclaré que les mesures, imposées par une baisse dangereuse des réserves de devises, ne sont que provisoires. Elles ne doivent donc pas être considérées comme une manœuvre de dernière heure destinée à accroître la marge de sécurité que la France s'est réservée avant de s'engager. On ne conteste, d'ailleurs, pas les difficultés intérieures françaises; on se demande seulement si le remède est à la mesure du mal et s'il n'est pas indiqué de chercher la médication dans une tout autre direction.

Avec les mesures françaises on a abordé le plan pratique. C'est dans ce domaine que les difficultés les plus grandes devront être surmontées.

Il ne faut pas espérer que le marché commun connaîtra une période transitoire comparable à celle qui a caractérisé la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qui a vu ses cinq premières années se dérouler dans une euphorie générale comme le monde en a rarement connu dans le passé. La haute conjoncture persiste, mais les temps à venir s'annoncent moins brillants et, partant, moins faciles. Il ne sera pas de trop de la bonne volonté de tous pour faire aboutir une expérience que les Américains n'hésiteraient pas à qualifier de «the biggest in the world».

M. K.